

AFEM

QUI SOMMES-NOUS ?

Association Loi 1901 créée en 1945 par le Professeur Lemierre et Madame d'Allaines, l'AFEM avait pour mission, à ses débuts, d'aider les veuves de médecins disparus pendant la guerre et dont personne n'imaginait le dénuement.

Progressivement cette action, sous l'égide de Mesdames Milliez et Guillaumat, s'est étendue aux familles médicales qui connaissent la détresse causée par l'accident, la maladie ou la mort du médecin.

Ces situations signalées par des délégués dans toute la France permettent à l'AFEM d'orienter spécifiquement ses actions vers les enfants et les étudiants soutenus jusqu'au bout de leur parcours.

L'AFEM apporte un soutien moral et une aide financière sous-différentes formes telles que : Bourses d'études, Aides de rentrée ou de vacances, Secours d'urgence. Voir : [Aide aux familles](#) et [Aide aux études](#)

L'AFEM a ainsi distribué plus de 1100 bourses d'études ces vingt dernières années et aidé de nombreuses familles à surmonter des difficultés par un contact personnalisé et un échange permanent avec ces familles.

L'AFEM est gérée bénévolement. Elle recueille ses fonds auprès de donateurs : médecins, organismes et entreprises liées à la profession médicale (Académie de Médecine, Conseils de l'Ordre et Mutuelles). Elle ne reçoit aucune aide de l'Etat ou de collectivités locales.

AIDE AUX FAMILLES

Avec l'évolution de la société, le chômage, l'endettement et la recomposition des familles, l'[AFEM](#) constate un besoin croissant de ces aides. Les demandes sont de plus en plus nombreuses et la précarité de certaines familles médicales est angoissante. L'Association tisse avec ces mères, pères ou grands-parents souvent désemparés de solides liens d'amitié. Son souhait est de soutenir ces familles de façon efficace et chaleureuse et son inquiétude est d'en laisser de côté par ignorance.

L'Aide aux Familles s'adresse aux familles ayant des enfants jeunes ou en cours de scolarité. En 2020 plus de 70 familles (avec plusieurs enfants) ont bénéficié de l'aide de l'[AFEM](#).

Il existe trois sortes d'Aide :

LE SECOURS D'URGENCE

Alors qu'au moment d'un drame familial (décès, invalidité du médecin, divorce...) les aides administratives sont un peu longues à se mettre en place, l'[AFEM](#) sait se mobiliser très rapidement pour apporter une aide.

D' un montant variable en fonction de la situation et du nombre d'enfants, il conduit presque toujours à un suivi personnalisé.

L'AIDE DE RENTREE

D'un montant de 2 000 à 3 000 €, selon le nombre d'enfants et leur âge. Cette aide va contribuer à financer les dépenses de rentrée scolaire.

L'AIDE D'ETE

D'un montant de 2 000 à 3 000 €, contribue à financer les stages, séjours linguistiques, centres de loisirs...

AIDE AUX ETUDIANTS

L'aide aux enfants de médecins est ouverte à toute famille en difficulté, qu'elle ait été ou non adhérente à l'[AFEM](#)

Pour en bénéficier, les conditions requises par l'Association sont simples : être enfant de médecin, être âgé de moins de 25 ans et poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle.

BOURSE D'ETUDES

D'un montant annuel de 6 000 €, versée en 2 fois, elle est attribuée –après examen du questionnaire d'entraide- en fonction des conditions de ressources, du coût des études, de la motivation de l'étudiant et du cursus, ceci grâce à la générosité des médecins, des Conseils de l'Ordre, de l'Académie de Médecine, des Mutuelles. Les boursiers suivent les orientations les plus diverses : Médecine et métiers paramédicaux, Droit, Ecoles d'Ingénieur ou de Commerce, Informatique, Agronomie, Lettres, Langues, Beaux-Arts etc....

L'AIDE AUX ETUDES

Elle est d'un montant annuel de 4000 € versée en 2 fois. Cette aide est attribuée à des familles dont la situation financière est moins grave ou lorsque le logement ou le coût des études est moins onéreux.

Ces aides peuvent aussi soutenir plusieurs jeunes d'une même famille et être attribuées à d'anciens boursiers lorsqu'ils prolongent leurs études ou font une spécialisation d'un an.

L'AIDE COMPLEMENTAIRE

Elle permet de prendre en charge, sur justificatif des frais exceptionnels auxquels l'étudiant peut être confronté :

- Frais d'inscription coûteux (écoles préparatoires, concours, conférences...)
- Frais de déplacement (stages ou concours)
- Achats d'équipement informatique et de documentation.

L'ESPRIT QUI ANIME L'AFEM AVEC LES ETUDIANTS

l'[AFEM](#) cherche avant tout à favoriser l'émergence et la réalisation des projets d'avenir qui lui sont soumis en s'attachant à soutenir moralement et psychologiquement les étudiants qu'elle prend en charge. C'est ainsi que chaque étudiant est accompagné par une responsable avec qui s'instaure une relation de confiance et de respect mutuels.

Les échanges par lettre, téléphone ou mail sont renforcés par des rencontres : la remise des bourses en octobre, puis d'autres réunions informelles en cours d'année

à Paris et dans quelques villes universitaires de province.

Ces moments privilégiés sont très appréciés de tous et caractérisent l'originalité de l'association.

LES DONATEURS

l'[AFEM](#) ne perçoit aucune subvention de l'Etat ou de collectivités locales.

C'est une association uniquement financée par des dons.

Le budget annuel est de l'ordre de plus d'un million d'Euros. Ses ressources sont collectées auprès des médecins, organismes et entreprises liées à la profession médicale.

LES MEDECINS

Leurs dons constituent plus de 50% de la collecte des ressources de l'association.

Le financement est donc le résultat de la générosité individuelle du corps médical et témoigne de la solidarité de la profession envers les familles de confrères en difficulté.

LES MECENES SONT :

- Des médecins individuels,
- Les Conseils de l'Ordre,
- L'Académie de Médecine,
- Des Mutuelles,
- Des associations de médecins retraités,
- Des laboratoires,
- Des anciens boursiers de l'[AFEM](#)
- Divers organismes

LA CONFIANCE DES DONATEURS EST ETABLIE :

- Sur la transparence des comptes, contrôlés par un commissaire aux comptes.
- Sur le fait que la gestion est entièrement bénévole et que plus de 90% des ressources sont consacrées aux actions de soutien,
- Sur le fonctionnement dynamique de sa structure associative (Conseil d'Administration et Assemblée Générale),
- Sur la cohérence de la politique poursuivie depuis des années à l'égard des étudiants et des familles.

FAIRE UN DON

Associez-vous à nos efforts :

- en tant que membre adhérent **45 euros**
- en tant que membre donateur **90 euros**
- en tant que membre bienfaiteur **160 euros**
- à votre convenance euros

Votre don autorise une déduction fiscale à hauteur de 66%.

Choisissez votre mode de versement:

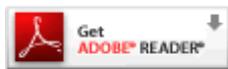
Don en ligne sécurisé avec Paypal.



Don en ligne sécurisé par carte bancaire



Don par chèque, formulaire à imprimer en cliquant sur le bouton à droite.



Si vous ne parvenez pas à ouvrir le fichier PDF merci de télécharger Adobe Reader en cliquant sur le bouton ci-contre.

LES MEMBRES ACTIFS

Depuis ses origines, le fonctionnement de l'[AFEM](#) repose sur le bénévolat, gardant ainsi l'esprit de solidarité impulsés par ses fondateurs.

LES DELEGUES

Présents dans la majorité des départements français, ils prennent contact avec les familles et les étudiants en difficulté et les orientent vers l'équipe parisienne qui, après étude du dossier, prend les décisions d'aides. Ils forment le relais indispensable entre le milieu médical, les conseils départementaux de l'Ordre, les différents mécènes et l'association.

L'EQUIPE PARISIENNE

Formée de 6 bénévoles et assistée d'un secrétariat à mi-temps, elle est l'élément moteur et pivot de notre Association. Elle assiste les familles déstabilisées par un problème ou un deuil et les soutient jusqu'à normalisation de leur situation. Elle prend en charge les jeunes étudiants et les accompagne tout au long de leur parcours jusqu'à la réalisation de leur projet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constitué de 18 Membres, il comprend le bureau, des représentants de délégués et des personnalités du monde médical dont la notoriété et la connaissance du milieu sont un atout précieux dans le pilotage de l'[AFEM](#). Il contrôle et fixe les objectifs. Il se soucie de mieux se faire connaître et ainsi d'élargir son action, auprès de ceux qui en ont réellement besoin.. Son implication croissante est un facteur important de dynamisme.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Présidente** : Dr Françoise GUIZE
- **Secrétaire Général** : Dr Patrick WOLFF
- **Secrétaire Général adjoint** : Sylvie GUIRAUD, Corinne CALMON

- **Membre actif** : Brigitte QUINTIN
- **Membre actif** : Katharina BOUHET
- **Membre actif** : Alice LEMIERRE
- **Membre actif** : Isabelle GUIZE
- **Membre actif** : Mario SQUELARD